ADRESSE

DES ADMINISTRATEURS

Composant le Conseil général du Département de l'Yonne,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

Présentée le 20 Décembre 1791.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LÉGISLATEURS,

Au moment où la loi nous réunit pour acquitter les devoirs civiques que la constitution nous impose; au moment où des circonstances importantes fixent l'attention de tous les Français : Nous vous offrons le compte des soins principaux dont nous avons été

Mf W 18154

occupés : Nous vous devons la profeſſion publique des ſentimens qui nous animent.

Si trop ſouvent votre ſollicitude eſt affectée par le récit pénible des déſordres qu'excitent encore les ennemis de la conſtitution & de la patrie, votre attention ſe repoſera volontiers ſur le tableau plus conſolant d'une partie de l'Empire où la liberté s'eſt établie ſans orage, & où elle a juſqu'à préſent regné ſans licence.

Ici la loi a été rarement méconnue, ou bientôt la voix de ſes organes lui a rendu toute ſa force.

La propriété des citoyens a été reſpectée, leur perſonne a été ſacrée, la tolérance civile s'eſt conſtamment maintenue.

Nos ſoldats citoyens ont volé à la frontière au-delà du nombre qui leur étoit preſcrit; deux fois autant s'enrôloient, impatiens de les ſuivre : ils n'attendent encore que le ſignal.

L'établiſſement des contributions a principalement fixé nos regards; à cette époque les mal-intentionnés ont redoublé leurs efforts, ils nous ont averti de redoubler notre ſurveillance : l'un de nos premiers ſoins a été d'adreſſer une inſtruction aux habitans de nos campagnes pour les prémunir contre de funeſtes inſinuations.

Dans le paiement de la contribution, leur diſons nous, eſt la force publique; dans la force publique, eſt la garantie de cette conſtitution que vous chériſſez; défiez-vous de ces ennemis perfides, qui vous flattent aujourd'hui, qui vous excitent à refuſer cette dette légitime; bientôt à la ſuite de l'anarchie, leur ſeule eſpérance, ils ramèneroient la gabelle, les aides, les dîmes, le régime féodal, les privilèges & tous ces genres d'oppreſſion, ſous leſquels vous avez gémi, dont votre courage vous a délivré, dont le paiement

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

d'une contribution modérée, & juſtement réparti, peut ſeul vous aſſurer à jamais l'affranchiſſement.

Nous ſollicitons de votre équité, Meſſieurs, quelque dégrévement; mais nous oſons le dire au nom de tous nos citoyens, c'eſt par notre empreſſement à acquitter proviſoirement la contribution qui nous eſt aſſignée, que nous voulons rendre à vos yeux notre demande plus favorable.

Ici les effets de l'émigration ſont preſque inſenſibles; quelques hommes foibles ou dangereux, ont diſparu de nos contrées; ils ont emporté loin de nous un levain funeſte.

Les maux qu'entraîne le fanatiſme nous ſont encore plus étrangers.

Dans quelques-uns de nos diſtricts, il n'eſt pas un ſeul fonctionaire public eccléſiaſtique qui ait quitté ſon poſte.

Dans les autres, un très-petit nombre a refuſée ſon ſerment.

Nous aimons à vous le dire; lorſque la conſtitution a été proclamée, nos prêtres étoient au milieu de nous; nous les avons vu partager nos fêtes en bons citoyens; fidèles à la loi, l'opinion publique les honore..... & nous plaçons l'opinion, non pas au milieu de quelques cotteries prétendues diſtinguées, cercles étroits plutôt que choiſis, tous compoſés d'êtres enchaînés à d'anciens préjugés ou ſe traînant à l'entour de leurs vieilles habitudes, foibles ennemis de la conſtitution ou froidement indifférens pour elle; qui ſe vantant d'être l'élite de la nation, en ſont à peine la ſuperficie; atôme de peuple, imperceptible pour nous, nul aux yeux de l'avenir.

Nous appellons opinion publique, le ſentiment ferme & profond de ceux qui ſervent la patrie dans les différens poſtes où la confiance les a placés;

de ces bons & laborieux cultivateurs, qui ſous l'influence heureuſe de la liberté, fécondent nos campagnes affranchies ; des commerçans, dont l'induſtrie ranimée, trouve dans nos lois bienfaiſantes une vie nouvelle ; enfin de ces hommes eſſentiellement néceſſaires à l'Etat, qui vivent du travail de leurs bras, & à force de ſueurs élèvent encore leur famille ; c'eſt dans ces claſſes utiles que nous voyons le Peuple François ; c'eſt-là que nous cherchons ſon opinion ; c'eſt parmi ces hommes que la conſtitution trouve des cœurs pour l'aimer, & des bras innombrables pour la défendre.

Meſſieurs, le dépôt de cette belle conſtitution eſt placé entre deux gardiens, votre ſageſſe & votre courage : pleins de confiance dans l'un & dans l'autre, nous baniſſons loin de nous cette incivique impatience, au gré de laquelle eſt toujours trop tardive la marche des Légiſlateurs.

Nous n'avons pas oublié que l'Aſſemblée conſtituante détruiſoit avec rapidité, mais qu'elle n'a recréé qu'avec une ſage lenteur.

Lorſqu'il exiſte des abus, il ne faut, pour agir que les conoître, & avoir la force de les vaincre : c'eſt ce qu'ont fait vos prédéceſſeurs à l'entrée de leur carrière.

Aujourd'hui ce champ eſt moiſſonné, & la gloire qui vous appele eſt attachée au perfectionnement des inſtitutions civiles, économiques, commerciales : il faut de longues méditations, le concours des meilleurs eſprits, la réunion & la combinaiſon des lumières. De cette longue & utile préparation ſortira le corps des loix ſi deſirées, muries dans le ſilence : complet dans toutes ſes parties, cet ouvrage impoſant remplira l'attente de la Nation ; & ſemblable à Minerve, il naîtra un jour tout armé.

Voilà, Meſſieurs, le but que vous atteindrez avec calme & ſécurité. Hé ! où donc eſt la puiſſance qui pourroit vous en détourner ?

Seroit-ce un Monarque, lié à la conſtitution par ſa volonté, par ſon intérêt, par l'exercice le plus libre de ſa prérogative ?

Seroient-ce des miniſtres perfides ? Une reſponſabilité ſévère les menace : vous les ſurveillerez, mais ſans défiance ; car vous êtes trop ſages pour les réduire à l'inaction, & vous êtes trop forts pour être ſoupçonneux.

Seroient-ce des prêtres hipocrites ? Mais votre juſte fermeté va bientôt faire tomber le maſque, & ils ne ſeront plus redoutables.

Seroient-ce quelques clameurs dont les échos du Rhin retentiſſent ? L'antre de l'agiotage les répète, aſſurant des gains impurs ſur le jeu des terreurs & des eſpérances.....; mais vous, vous êtes couverts de vos armes, & toute la France a applaudi.

Seroient-ce enfin des Rois étrangers ? Meſſieurs, non loin de nous il exiſte un grand exemple & une bien redoutable leçon : Dans les plaines de Morat, chez les Suiſſes nos bons alliés, quatre ſimples murailles forment une aſſez vaſte enceinte, où on lit cette inſcription : *Le duc de Bourgogne étant entré en Suiſſe avec ſon armée, a laiſſé ces ſeules traces de ſon paſſage.....* Ces traces ſont les oſſemens de 40,000 mille Bourguignons.

Puiſſe la juſtice & la liberté triompher dans cet empire, ſans élever à la vengeance un auſſi terrible monument.

LES ADMINISTRATEURS *du Département de l'Yonne.*

L. M. LEPELETIER, *Préſident.*

BONNEVILLE, *Secrétaire-Adjoint.*

RÉPONSE de M. François, Vice-Président de l'Assemblée Nationale.

Messieurs,

Plus les circonſtances deviennent difficiles, plus l'Aſſemblée nationale déploiera ce caractère de ſageſſe & de grandeur, que votre confiance vient reconnoître en elle. Son courage ſera ſecondé, ſurtout, par les vrais citoyens qui, comme vous, Meſſieurs, ſentirent l'intérêt que la Nation a, aujourd'hui plus que jamais, d'environner ſes Repréſentans de l'influence auxiliaire de l'opinion publique. C'eſt à ces traits que l'on diſtingue les Adminiſtrateurs du département de l'Yonne.

Les tableaux que vous venez de tracer de la ſituation ſatisfaiſante de ce département; la profeſſion des ſentimens patriotiques que vous avez développés; les exemples que vous avez heureuſement choiſis dans les annales du Peuple de notre Europe, qui eſt devenu libre le premier, ont attiré également l'attention de l'Aſſemblée nationale.

Elle ſe plaît à partager vos ſollicitudes en faveur des bons citoyens des campagnes, ſi dignes de tout ſon intérêt. A cet égard, elle a retrouvé dans votre diſcours les diſpoſitions dont elle eſt animée.

Vous avez rendu avec la même juſteſſe les vues qui la dirigent conſtamment, ſoit dans les rapports du Corps légiſlatif avec les autres autorités conſtituées, ſoit dans la modération des grands objets, & la préparation des lois importantes dont elle eſt occupée.

L'Assemblée nationale nous a déja répondu par les applaudissemens dus à vos sentimens, & à la manière dont vous les avez exprimés. Elle reçoit avec plaisir l'hommage que vous venez lui offrir, & vous invite à assister à sa séance.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

727

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.